

## **Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) – Partie IIIC / 6<sup>e</sup> série de fiches**

du 1<sup>er</sup> juillet 2009

---

1. Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le Conseil fédéral a pris la décision suivante:

Vu le rapport d'examen de mai 2009 établi par l'Office fédéral du développement territorial, le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), partie IIIC/ 6<sup>e</sup> série concernant les aéroports de Luzern-Beromünster, Buochs, Montricher, Grenchen (adaptation) et Courtelary (adaptation), est approuvé.

2. Le PSIA, partie IIIC, 6<sup>e</sup> série de fiches, le rapport explicatif et le rapport d'examen y relatifs, ainsi que les parties conceptionnelles n° I à IIIB approuvées le 18 octobre 2000 peuvent être consultés

sur Internet à l'adresse:

- <http://www.bazl.admin.ch/themen/lupo/00293/00360/index.html?lang=fr>

ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:

- l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)  
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 031 323 86 51
- l'Office fédéral du développement territorial (ARE)  
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 031 322 47 34

14 juillet 2009

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)